DECRET N°2023 / 00339

2 2 MARS 2023

portant nomination de responsables au Ministère des Finances.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution:
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018:
- Vu le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre. Chef du Gouvernement.

DECRETE:

Article 1er. - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés SERVICES DU PREMIER MINISTRE aux postes ci-après au Ministère des Finances :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

Division du Contentieux

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Chef de Division: Monsieur BILLET Pierre Joss Raymond, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 593 439-G, précédemment Chef du Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest, poste vacant.

Direction des Grandes Entreprises

Directeur: Monsieur AMIA MOUNAMBA Gérard, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 567 291-M, précédemment Chef de la Cellule du Contentieux au Centre Régional des Impôts du Centre I, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

YAOUNDE, le 2 2 MARS 2023

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

Joseph DION NGUT